



# COMBAT OUVRIER

Pour la construction  
d'un parti ouvrier  
révolutionnaire en  
Martinique et en  
Guadeloupe.  
Pour l'émancipation  
des peuples de  
Martinique et de  
Guadeloupe.  
Pour la reconstruc-  
tion de la IV<sup>ème</sup>  
Internationale.

Hebdomadaire communiste révolutionnaire (trotskyste)

Samedi 11 octobre 1980

N° 86

PRIX : Antilles : 2 F  
France : 3 F

## Editorial

### DÉCLARATION DE COMBAT-OUVRIER SUR LES PROCES

#### ET INculpATIONS EN COURS.

La deuxième moitié de l'année 80 est marquée par un renforcement très net de la répression judiciaire.

Pas moins de huit affaires en cours ou déjà jugées ont opposé militants anti-colonialistes et justice coloniale. Cela marque indéniablement une tentative du pouvoir colonial en vigueur aux Antilles d'intimider, de réduire au silence les voix qui s'opposent réellement à sa politique.

Tant en Martinique qu'en Guadeloupe, les affaires Oscar, celle de Trinité, Pulvar, Céleste, Chauvet-Cabort, Zandronis, Pago-Beaujour-Ravoteur sont une preuve indéniable de cette volonté de répression. Quatre de ces affaires ont opposé ou opposent des militants anti-colonialistes noirs à des blancs békés (capitalistes locaux) ou à des blancs venus de France.

L'enseignant Oscar est frappé par un autre enseignant blanc : c'est Oscar qui est condamné à deux mois de prison ferme, le blanc est muté en France, impuni et même promu.

Un autre différend oppose Pulvar, dirigeant du M.I.M. (Mouvement indépendantiste martiniquais) au béké Huygues-Despointes, le Noir est cité directement en correctionnelle.

En Guadeloupe, c'est encore un blanc béké, Audebert, qui s'en prend à notre camarade Max Céleste et porte plainte contre lui.

Dans les autres affaires, c'est le directeur « blanc » de FR 3 qui attaque les Martiniquais Pago, Ravoteur, Beaujour, les gradés « blancs » de l'armée coloniale qui s'en prennent à Cabort, Chauvet et Zandronis pour soi-disant injure à l'armée.

En conséquence, nous dénonçons le caractère répressif, mais aussi le caractère purement raciste des attaques dont sont victimes tous ces militants.

Car le racisme qui s'y exprime, c'est le racisme direct d'une caste blanche de békés tout puissants descendants d'esclavagistes, et le racisme officiel du pouvoir qui est le fait d'une minorité blanche qui dirige et opprime les Antilles, alors que la grande majorité de la population est noire. Cette minorité blanche au pouvoir protège systématiquement les racistes avoués qui s'expriment dans le pays.

C'est le pouvoir qui entretient et secrète le racisme en tolérant la création de quartiers blancs, restaurants blancs, clubs blancs aux Antilles et encourageant l'arrivée massive de Blancs aux Antilles alors que des jeunes Antillais, eux, sont contraints de s'exiler vers la France où ils ne seront nullement des privilégiés, mais des émigrés.

Et lorsque les Noirs du pays ont le courage de lever la tête et de protester, ce sont eux qui sont jugés, réprimés, inquiétés et ce sont eux que l'on tente de faire passer pour des racistes enragés.

Halte au racisme contre les Noirs des Antilles !

A bas le racisme officiel du pouvoir !  
Non au pouvoir de la minorité blanche !

## CHAUVET, CABORT, ZANDRONIS : COUPABLES D'AVOIR APPELÉ UN CHAT UN CHAT ET... UNE ARMÉE COLONIALE ... UNE ARMÉE COLONIALE

Après Camille Chauvet et Guy Cabort Masson, c'est le directeur de publication du « Journal Guadeloupéen » qui est inculpé pour les mêmes raisons : « injures à l'armée ». Camille Chauvet et Guy Cabort Masson ont été attaqués par le Ministère des Armées pour avoir publié une brochure intitulée « La face cachée de la France aux Antilles », brochure qui dénonce l'armée coloniale. Le Journal Guadeloupéen est attaqué à son tour à cause d'un article sur les événements de Marie-Galante. Dans cet article étaient retracées la violence et la brutalité avec lesquelles les gardes-mobiles ont réprimé les Marie-Galantais.

Ainsi donc, une deuxième fois, les représentants de l'armée française s'en réfèrent à la justice pour qu'elle condamne ceux qui dénoncent la violence et la barbarie des forces de répression aux Antilles. Cette violence et cette barbarie se manifestent pourtant ouvertement. Il n'est un secret pour personne qu'à Marie-Galante, les gardes mobiles ont matraqué féroceement une population qui protestait contre la fraude électorale. C'est sans vergogne qu'ils ont pris de force chez eux des militants politiques pour les arrêter.

Et c'est toujours avec cette même brutalité, cette même violence que les forces de répression ont tué et assassiné plusieurs fois aux Antilles.

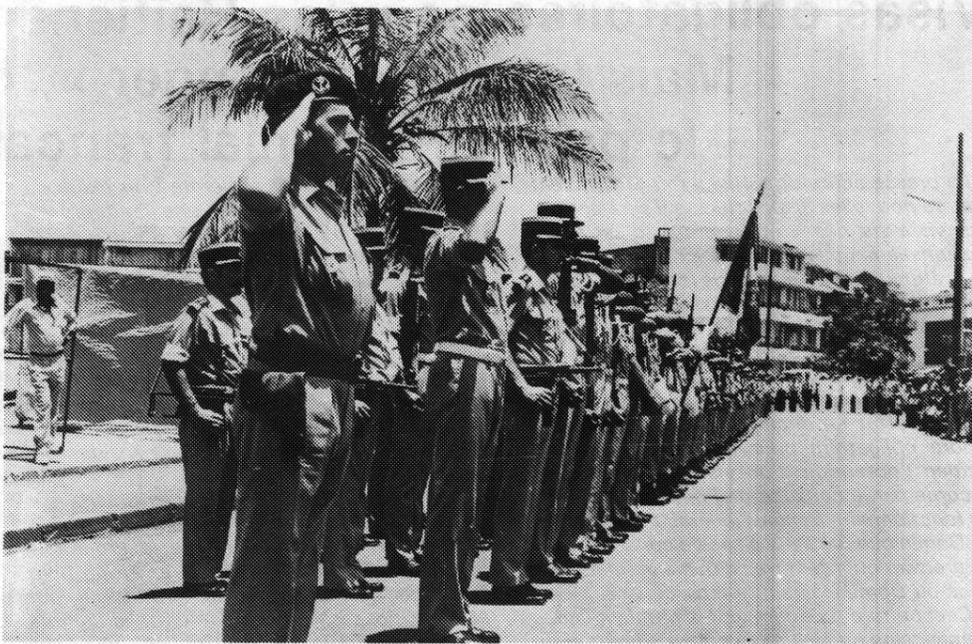
En mai 1967, en Guadeloupe, de nombreuses personnes ont été tuées par surprise. Ceux qui passaient tranquillement dans la rue ont été victimes des fusillades. Il fallait « casser du nègre ».

En Martinique, des travailleurs agricoles ont été tués lors d'une grève. Les balles sont parties d'un hélicoptère qui survolait la foule.

Un jeune Martiniquais, Nouvet, a été tué par grenade lorsque les forces de l'ordre réprimaient une manifestation en 1971.

Quant aux crimes commis dans l'ombre, on peut en citer quelques uns : l'assassinat du jeune Chloé dans sa prison, la disparition étrange de nombreuses personnes au cours des événements de Mai 1967 en Guadeloupe, le meurtre de Jovignac en Martinique.

Les dirigeants de l'armée française qui donnent l'ordre de tuer se sentent offensés et osent parler d'injures alors que toute l'histoire de l'armée coloniale est jalonnée de massacres et d'atrocités. Cette façon de prouver qu'elle a les mains immaculées et le cœur pur



montre de quel cynisme sont capables les grands dignitaires de l'armée impérialiste et colonialiste.

C'est ce même cynisme que l'on retrouve dans les paroles d'un préfet ou d'un secrétaire d'État au DOM-TOM quand ils déclarent que la situation sociale et économique s'améliore aux Antilles, alors que le chômage s'accroît et que plusieurs usines ferment leurs portes.

C'est avec le même cynisme que Dijoud parle de démocratie, alors que des militants anti-colonialistes guyanais sont arrêtés et que tout droit à la parole est interdit sur les ondes à ceux qui s'opposent au pouvoir colonial. Et ne voilà-t-il pas que des journalistes ou des militants n'ont pas le droit de dénoncer la violence et la répression coloniale ?

L'armée constitue le pilier de l'État des capitalistes et colonialistes et doit rester inattaquable, même moralement. C'est elle qui représente le support matériel pouvant mettre, pour l'instant, le rapport de force du côté de la classe dominante. L'État bourgeois est un État répressif qui a recours à la violence pour se maintenir en place. Sa force militaire se perfectionne de plus en plus, et c'est pour cela que les budgets les plus importants lui

sont consacrés.

Aux Antilles, l'armée est là pour protéger les biens des capitalistes et pour réprimer toute lutte pour l'indépendance. C'est une armée qui est déjà rodée à la répression coloniale. Elle est particulièrement caractérisée par son comportement raciste et agit sans pudeur dans les départements et territoires d'Outre mer. Elle a un passé sanguinaire et s'est faite connaître au cours des guerres coloniales (Algérie, Indochine).

Et c'est cette armée-là que le gouvernement français voudrait nous présenter toute parée de vertus !

Le colonialisme aux Antilles n'est pas inattaquable, car dans d'autres pays, il a été chassé. Quelle que soit l'image de marque que l'État français cherche à donner de son armée, celle-ci représentera toujours pour les peuples des Antilles, la violence et l'injustice.

La violence, le racisme, l'injustice sont inacceptables et seront rejetés par les jeunes et la population des Antilles. Et c'est cela qui inquiète le gouvernement français et les chefs de son armée.

Mireille VERDAT

## DÉCLARATION DU PRÉFET À PROPOS DES ATTENTATS : MAILLARD RASSURE LES SIENS.

Commentant l'envoi par le GLA de ses « salutations distinguées » à Mme Soisse, la veuve du militaire tué lors de l'attentat commis à l'aéroport du Raizet, un journaliste de RCI se disait ressentir « une impression de malaise ». Dommage que ce même journaliste, comme la plupart de ses confrères guadeloupéens, ne semble ressentir aucun « malaise » devant le cynisme qui caractérise les déclarations d'un Dijoud, ou la papalardise

qui, elle, est la qualité essentielle de l'actuel préfet, Guy Maillard. Sa récente conférence de presse en est un bel exemple.

L'essentiel de ses déclarations porte sur les différents attentats revendiqués par le GLA, et sur la façon dont l'enquête serait menée. Visiblement, le but de Maillard était de rassurer les soutiens locaux du régime, qui, de Viviers à Moustache en passant par Bernier, estiment que la répression ne frappe pas

assez vite et assez fort. Il s'agissait aussi de tranquilliser la communauté blanche qui, selon les propres termes du préfet « ressent très mal » ces événements. Pour Guy Maillard, « l'enquête se poursuit », lentement mais sûrement. C'est une façon élégante de désigner les tracasseries dont sont victimes

# Martinique . Les chauffeurs de taxis en grève : une grève contre les gendarmes français

Pendant deux jours, jeudi 2 et vendredi 3, les chauffeurs de taxis des communes étaient en grève et manifestaient, d'abord dans les rues de Fort-de-France, puis à Trinité. Ils défilaient en lançant des slogans hostiles aux gendarmes français dont les nombreuses tracasseries et l'arrogance vis-à-vis des chauffeurs de taxis étaient le véritable motif de la grève.

C'est à l'occasion de la comparution du président de leur syndicat, Jean Dorsan, devant le tribunal de police, que ces manifestations ont été lancées. En effet, le 3 octobre, Jean Dorsan comparait pour de prétendues « infractions au code de la route », en réalité pour trois affaires dans lesquelles chaque fois il s'était trouvé face à des gendarmes désireux de lui dresser un procès-verbal pour des peccadilles. Le jugement du tribunal a d'ailleurs montré que les gendarmes étaient en tort puisque Dorsan a été relaxé par deux fois et que la troisième affaire (pour défaut d'identité dans son véhicule) ne lui a valu qu'une amende ridicule de... 20 F, ce qui apparaît plus comme une peine de principe infligée par un tribunal soucieux de ne pas trop désavouer les gendarmes, que comme la sanction d'une véritable infraction.

La légèreté des accusations formulées contre Jean Dorsan par les gendarmes illustre parfaitement la façon dont ceux-ci procèdent sur les routes. Ils arrêtent, pénalisent, dressent procès-verbal pour un rien, et surtout à ceux dont la tête ne leur revient pas, que ce soit des syndicalistes comme Jean Dorsan, ou bien d'ailleurs des jeunes à mobylette. Ils tra-



cassent les chauffeurs de taxis et finissent par les exaspérer car cela les gêne constamment dans leur métier.

Ces tracasseries incessantes ne sont que le reflet du mépris et de l'arrogance de ces gendarmes vis-à-vis de la population en général. Venu aux Antilles munis de pleins pouvoirs, ils ne se gênent guère pour donner libre cours

à leur racisme et à leur sentiment de supériorité dans un pays qu'ils estiment à leur botte.

Eh bien, la réaction ne s'est pas faite attendre. La protestation des chauffeurs de taxis est l'expression de la population.

Claire GOYA

## Visas obligatoires pour les Haïtiens ou Dominicains Mais le seul « étranger », c'est le pouvoir colonial français !

La presse écrite et parlée a fait récemment état de nouvelles dispositions qui seraient prises vis-à-vis des « étrangers », c'est-à-dire essentiellement les Dominicains et Haïtiens. Le préfet lui-même en a parlé lors de sa conférence de presse, dans un passage que France-Antilles n'a pas craint d'intituler : « Une bonne occasion d'assainissement » (sans commentaires !).

Les nouvelles dispositions, qui devraient prendre effet en décembre, consisteraient à rendre obligatoire pour tout Dominicain ou Haïtien l'obtention d'un visa. Ce visa serait accordé par le consulat de France en Haïti, et un fonctionnaire français jouerait le même rôle en Dominique, où il n'y a pas de consul. Inutile de préciser qu'il sera très difficile pour les Haïtiens ou Dominicains d'obtenir ce visa.

Ceci ne fera qu'aggraver les problèmes des Dominicains ou Haïtiens voulant séjourner en Guadeloupe. La réglementation actuelle est

déjà particulièrement scélérate : on exige de l'immigrant qu'il dépose une caution de 2500 F, et qu'il possède une somme suffisante pour vivre (à savoir 2000F) ; c'est-à-dire qu'il faut pas moins de 4500 F pour pénétrer à la Guadeloupe, et cela pour une durée de 3 mois ! Ces dernières semaines, de nombreux Haïtiens et Dominicains qui ne possédaient pas cette somme ont été refoulés, et certains, bien qu'ayant cet argent, ont subi le même sort. En fait, les tracasseries se multiplient à l'égard des immigrants venant des îles voisines.

Alors que ceux qui les emploient, sans leur payer de sécurité sociale, n'ont guère de problèmes, on leur refuse même le droit à la santé : depuis une semaine environ, pour bénéficier de l'aide médicale gratuite, il faut être en possession de la « carte d'identité d'étranger » qui n'est attribuée qu'à une minorité.

Le but avoué de l'administration coloniale française est de restreindre le nombre d'Haïtiens et de Dominicains, que l'on tente, en s'appuyant sur des préjugés créés ou existants, de faire passer pour les principaux responsables du chômage.

De telles allégations ont quelque chose d'indécent dans la bouche de ceux qui, venus de 7000 kms, sont les seuls responsables de la situation économique catastrophique des Antilles dites françaises. Ce sont les mêmes qui, tout en s'opposant à l'entrée des Haïtiens et Dominicains, n'offrent comme seule perspective à la jeunesse guadeloupéenne que d'émigrer en France. Les travailleurs qui seraient tentés d'approuver ces mesures ne doivent pas l'oublier.

M.R

## APRÈS L'ATTENTAT ANTISÉMITE. GRANDE MANIFESTATION ANTI-RACISTE À PARIS.

Plus de 200.000 personnes ont manifesté mardi 7 octobre dans les rues de Paris, et d'autres manifestations ont eu lieu dans des villes de province, pour protester contre l'attentat antisémite qui fit quatre morts et une dizaine de blessés. L'unanimité qui s'est faite parmi les travailleurs pour condamner les émules de Hitler est un fait positif. Que, dans un pays comme la France qui a mené tant de guerres coloniales, dont l'armée a assassiné par milliers les Algériens, Indochinois, Malgaches ; dans ce pays où des Algériens, à l'époque de la guerre d'indépendance, furent jetés à la Seine, dans ce pays où les « ratonnades » furent monnaie courante, et où aujourd'hui encore, les agressions contre les Arabes et les Noirs se font dans l'impunité et sont souvent perpétrées par des policiers eux-mêmes : dans un tel pays, qu'il se soit trouvé 200.000

personnes, en grande majorité travailleurs, pour crier leur opposition à la violence aveugle des racistes est une bonne chose.

Elle montre que la classe ouvrière française, dont la réaction a contraint partis et syndicats de tous bords à descendre dans la rue, y compris les hypocrites qui sont à la tête de l'État, a d'immenses possibilités. Les travailleurs de France, s'ils ne sont pas détournés de cette lutte par leurs dirigeants syndicaux et politiques, sont capables de mettre au pas tous les racistes.

Et cela est aussi une raison d'espérer pour nous, travailleurs antillais. Car si les travailleurs de France sont capables de s'insurger contre le racisme à l'égard des Juifs, cela signifie qu'ils peuvent comprendre notre lutte. Les travailleurs des Antilles subissent depuis trois siècles le racisme et l'oppression de la

part d'une minorité blanche de privilégiés qui s'imposent y compris par la violence de leurs forces de répression.

Ceux qui nous exploitent ici aux Antilles sont bien souvent les mêmes qui exploitent les travailleurs de France (ex. le baron Empain, PDG de la S.I.S.-S.A.G.). Les travailleurs français sont donc à même de comprendre le sens de notre combat, et il ne sera pas vain, le moment venu, de faire appel à leur soutien.

Ils comprendront que, tout comme il est nécessaire de supprimer radicalement la vermine fasciste en France, il n'est pas moins nécessaire de débarrasser les Antilles de la racaille capitaliste et colonialiste, de ces racistes qui prétendent perpétuer à jamais leur domination.

### COMMUNIQUÉ DU SERMAC

A compter du 8 octobre, au Parc Culturel, Monsieur Léon Sainte-Rose dispensera des cours de flûte traditionnelle :

- Technique de l'instrument
- Solfège
- Pratique de l'instrument.

Les cours auront lieu les mercredi et samedi après-midi.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au Secrétariat du SERMAC (Tél : 71.66.25).

## Chaudet contre le racisme... Mais pas contre celui du pouvoir colonial

A l'aube de la nouvelle année scolaire, les élèves auront pu apprécier l'hypocrisie des responsables dans la société d'aujourd'hui, à défaut d'être dans de bonnes conditions matérielles et morales pour préparer la société de demain.

Dans la lettre qu'il a adressée à tous les élèves de l'académie des Antilles-Guyane, le recteur Chaudet parle du racisme. Pour lui, « l'Homme devra (dans la civilisation future) extirper de lui les démons de tous les racismes... » et bla-bla-bla...

Cela est bien dit. Mais comment se fait-il que ce recteur, venu de 7000 kms, dans les bagages du colonialisme français, entouré de ses congénères blancs qui occupent tous les postes de direction en Guadeloupe, Martinique et Guyane, ait le culot de venir parler docilement aux jeunes Guadeloupéens, Martiniquais et Guyanais du racisme !

De plus, n'est-ce pas des jeunes blancs ouvertement racistes qui avaient déclenché les hostilités lors des événements de Baimbridge en février 1979 ? N'est-ce pas des parents d'élèves, élèves et professeurs martiniquais et noirs qui sont inquiétés au LEP de Trinité en Martinique à la suite d'actes racistes de professeurs blancs ? N'est-ce pas un professeur martiniquais et noir qui purge 2 mois de prison ferme pour avoir refusé de se laisser faire au LEP du Marin par un proviseur blanc ? Sans même parler de toutes les autres affaires dans lesquels Guyanais, Martiniquais, Guadeloupéens, militants, jeunes, sont impliqués pour avoir osé dénoncer à haute voix le racisme officiel du pouvoir colonial qui nous domine ?

Alors le racisme en général « tous les racistes » comme dit M. Chaudet, cela ne veut rien dire. En l'occurrence le premier racisme dans ces colonies dont Chaudet est le recteur, c'est celui que subissent des dizaines de milliers de jeunes. Ce racisme qui fait que leur pays est dirigé par des blancs, ce racisme insidieux avec son cortège d'humiliations qui marque la jeunesse.

Ce racisme là bien connu des élèves de ces pays, Chaudet n'en a pas parlé et pour cause.

## MAILLARD RASSURE LES SIENS

SUITE DE LA PAGE 1

un certain nombre de personnes, considérées comme suspectes. C'est en particulier le cas pour des employés d'Air France dont certains auraient été gardés à vue. On se demande d'ailleurs à ce sujet pourquoi les syndicats des travailleurs concernés n'ont jusqu'à présent émis aucune protestation. Effectivement, l'enquête se déroule dans un certain silence. Nous pensons pour notre part que tous les faits de répression doivent être dénoncés.

Comme on lui demandait s'il comptait sur la délation, le préfet répondit : « la délation est un terme que je ne connais pas, mais tout citoyen a le devoir de participer et d'aider les services qui sont chargés d'une enquête judiciaire ». Voilà une belle formule hypocrite !

Quant à nous, et celles que soient nos divergences d'avec le GLA, nous disons : aucune aide, aucun soutien ne doit être apporté à l'administration coloniale. En menant cette enquête, ce sont ses intérêts qu'elle défend, et non les nôtres.

Le préfet entonne ensuite, en écho à Moustache, le couplet selon lequel les attentats risqueraient de détourner les éventuels investisseurs, et donc empêcheraient la création d'emplois et le « démarrage de l'économie ». L'ennui, c'est que depuis le temps que l'économie est sur le point de démarrer, non seulement elle n'avance pas d'un pouce, mais elle aurait plutôt tendance à faire marche arrière. Qu'importe ! Le GLA, voilà le responsable ! Il fait fuir les touristes et les investisseurs, et dans sa prochaine conférence, Maillard finira par nous annoncer que c'est le GLA qui est le responsable des pannes de l'EDF et de la fermeture des usines ! Soyons sérieux. Tous ces arguments ne sont que prétextes invoqués par le préfet pour tenter de faire rejeter par la population toute forme de violence (sauf, bien entendu, celle exercée par ses propres gendarmes et képis rouges). Une population qui, tous comptes faits, n'est peut-être pas aussi unanime à condamner ce qui s'est passé que veut bien l'affirmer Maillard.

Max RODON.

## EMIGRATION LA FOUILLE A ORLY

On savait déjà que les départs à Orly pour les Antilles sont un exemple de pagaille. Depuis les Vols Vacances de 500 places, les conditions d'embarquement sont déplorablement. La police vient maintenant ajouter à ce remue-ménage en inaugurant, depuis les derniers attentats, un exercice de fouille systématique. Elle pense que des Antillais de l'émi-

gration auraient des armes dans leurs bagages. Toutes les valises sont donc passées au détecteur et éventuellement fouillées. Il ne manque plus, pour allonger les formalités de départ que quelques plaisantins mettent dans leur valise un réveil en marche ou enveloppent leurs affaires dans du papier d'aluminium !

## Émigration : comment un commerçant parisien peut abuser de la confiance des Antillais. Témoignage d'une compatriote de l'émigration

« J'ai été acheter des meubles dans un magasin à Paris, pour les envoyer aux Antilles. Le vendeur m'a dit qu'il se chargeait de toutes les démarches pour faire voyager les meubles. J'ai demandé ce que j'aurais à payer. Il m'a dit : « Vous aurez la douane seulement ». Je lui ai demandé le prix. Il m'a dit qu'il enlève la TVA en France et que c'est la TVA que j'aurai à payer pour dédouaner les meubles en Guadeloupe. A plusieurs reprises je lui ai posé la même question. Il a affirmé : « Oui, c'est seulement la douane qu'il vous faudra payer. Cela fera à peu près 3000 F ». J'ai même fait de la publicité pour ce magasin à une collègue.

Il a donc fait partir les meubles. Arrivée en Guadeloupe, j'ai reçu un papier de chez Petreluzzi m'annonçant l'arrivée des meubles. Ce papier me réclamait 7527 F pour les frais de transport. Lorsque j'ai protesté, M. Petreluzzi m'a dit : « Ils vous ont prise dans un piège.

Tous les Antillais qui passent par ce magasin ont des problèmes. Les 7527 F correspondent au trajet Paris-Pointe-à-Pitre. La douane n'est pas comprise ».

J'ai écrit au magasin. Ils se sont déchargés en répondant que l'argent qu'on me réclamait n'était pas pour eux. M. Petreluzzi m'a dit que si je n'avais pas l'argent mes meubles resteraient à la douane et que je perdrais absolument tout. Je me suis donc débrouillée pour payer 7527 F auxquels il faut ajouter 3929, 32 F de frais de douane. Sinon, j'aurais pu avoir acheté tous ces meubles et ne rien avoir.

C'est pour cette raison que je tiens à faire connaître cela à tous mes compatriotes pour qu'ils ne se fassent pas prendre comme moi ».

Mme A.

## Guadeloupe Colas : les travailleurs victimes des discriminations raciales.

Le mécontentement est en ce moment grand à l'entreprise Routière-Colas de Jarry.

Les travailleurs protestent contre les heures supplémentaires qui leur sont imposées et sont de plus en plus nombreux. Ils y voient un bon moyen pour les patrons de la Colas de faire le maximum de travaux dans un minimum de temps, et donc de gagner gros sur leur dos, alors que pour eux ce sera le chômage à plus ou moins brève échéance.

Mais ce n'est pas le seul sujet de mécontentement des ouvriers et employés de la Routière.

Ils dénoncent aussi le fait qu'il n'existe quasiment pas de promotion pour eux, (changement de qualification notamment), alors que les cadres blancs qui sont assez nombreux dans cette entreprise bénéficient de toutes sortes d'avancements et d'avantages nombreux.

Ainsi ils disposent tous d'une voiture de l'entreprise qu'ils utilisent à des fins person-

nelles. Ils sont de plus logés aux frais de la société alors que les cadres guadeloupéens doivent eux-mêmes régler leurs loyers. Et ce n'est pas tout. C'est de l'entreprise qu'ils passent leurs communications téléphoniques en France ou ailleurs.

Ce qui se passe à la Routière-Colas est effectivement une situation révoltante et intolérable et l'on comprend aisément que les travailleurs en soient mécontents et considèrent le fait lui-même comme une discrimination raciale.

Les travailleurs de la Colas se rendent compte qu'en Guadeloupe il y a deux poids et deux mesures. Il existe une situation faite de privilèges pour les blancs, et une situation faite de discriminations, d'injustice et de mépris pour les travailleurs noirs.

Il ne serait donc guère étonnant que les travailleurs de la Colas se révoltent contre le racisme officiel, celui des patrons blancs de la Colas. Et leur réaction sera bien légitime.

## Hôpital psychiatrique de St Claude : la direction licencie 14 ouvriers

La direction de l'hôpital psychiatrique en la personne de M. Jean-Paul Fisher a pris la décision « de licencier 14 infirmiers ».

La raison d'un tel licenciement collectif : le refus de ceux-ci de travailler dans des conditions prohibées par le ministère de la Santé lui-même.

L'affaire remonte au mois de juin dernier date à laquelle la direction de l'hôpital décide d'entreprendre des travaux de rénovation du bâtiment « C ».

C'est alors que 54 malades sont transférés dans un bâtiment fait pour en héberger 38, et que 45 autres sont carrément installés dans un chantier.

Pour avoir dénoncé les mauvaises conditions d'hospitalisation des malades, la décision illégale du conseil d'administration, et les multiples violations de textes, 14 infirmiers se voient d'abord suspendus de leur fonction avec moitié de traitement, puis rétrogradés au conseil de discipline et maintenant licenciés pour soi-disant abandon de poste.

Les infirmiers contestent cette décision de l'administration et font valoir qu'à trois reprises par lettres collectives ils ont informé celle-ci de leur volonté de reprendre le travail dès l'instant où il leur était offert des conditions de travail « équitables et satisfaisantes » et aux malades de bonnes conditions d'hospitalisation.

En conséquence il n'y a jamais eu d'abandon de poste. Du reste l'abandon de poste collectif s'identifie à la grève.

Il s'agit purement et simplement d'une violation du droit de grève.

Parce que ces 14 infirmiers ont préféré défendre jusqu'au bout leur dignité et celle des malades, parce qu'ils ont refusé de faire les quatre volontés du directeur M. Jean-Paul Fisher et du conseil d'administration à son service, voilà qu'ils sont purement et simplement licenciés.

Au moment où tous les représentants de l'administration coloniale n'ont à la bouche que la dénonciation de la violence, il ne s'en est trouvé aucun pour dénoncer et s'indigner de cette forme de violence morale.

Mais les licenciés sont loin d'accepter sans broncher leur licenciement. A plusieurs reprises déjà ils avaient informé la population de leur problème. Ils envisagent de poursuivre leur action jusqu'à la levée de ces licenciements scandaleux qui ont reçu la caution des membres du conseil d'administration tels, Maître Michaux-Chevry, A. Delacroix, Thomas Robert, Charles Gabriel, mais aussi celle d'Albert Larochelle président de l'UDAF et même de Fleury-Luc représentant de l'UTS et du personnel au conseil d'administration.

Les 14 licenciés en appellent à la solidarité et au soutien de tous les travailleurs.

## MENACES D'UN PATRON FRANÇAIS CONTRE UN OUVRIER ANTI - COLONIALISTE

Nous publions une lettre que nous a adressée le Syndicat de la Métallurgie CGTM :

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir tenir compte des faits suivants, qui, de l'avis de notre syndicat sont très graves et très révélateurs d'un certain état d'esprit qui règne dans les entreprises en Martinique où des patrons français ne cachent pas les sentiments d'hostilité pouvant aller très loin comme vous allez le constater :

Le mercredi 1er octobre 1980, à l'entreprise SOCALTRA-ANTILLES (nouvellement rebaptisée Delattre-Duvivier, filiale de Creusot-Loire), le patron, Monsieur Rein, métropolitain, convoque le secrétaire du Comité d'Entreprise, le grutier et le secrétaire syndical, M. Magit, pour leur faire constater le refus de cet ouvrier grutier d'effectuer un déplacement jusqu'à la SARA avec la grue de la Socaltra. Le grutier en effet, avec raison, refuse d'exposer sa vie et la vie des automobilistes qui circulent sur l'autoroute, sur le trajet qu'il a à faire entre la Socaltra située à la Zone industrielle, et la Sara située à Californie. La grue qu'il doit ainsi déplacer n'a pas de stabilisateurs ni de freins en bon état, ce qui signifie qu'elle est extrêmement dangereuse car elle peut s'écrouler aussi bien en roulant qu'en étant fixe.

Sans souci de la vie de l'ouvrier, ni de celle des automobilistes, qu'il peut ainsi envoyer à la mort à cause de cette grue sans aucune sécurité, M. Rein déclare qu'il prend toute la responsabilité de ce qui peut arriver !

Nous rappelons que plainte a déjà été déposée à l'encontre de M. Rein, au mois de mai 1980, pour cette même grue que celui-ci n'avait pas fait réparer malgré les nombreux avertissements du Comité d'Hygiène et de Sécurité, et qui avait causé un accident grave, coupant un doigt d'un ouvrier qui la manipu-

lait et le rendant infirme à vie. Tout cela à cause de la légèreté et de l'insouciance de M. Rein concernant la sécurité de ses ouvriers.

Cette fois-ci, donc, M. Magit, secrétaire syndical, défend l'ouvrier grutier et approuve son attitude qui est son seul moyen de ne pas exposer sa vie. Il s'adresse à M. Rein en ces termes : « Cette grue a déjà coupé un doigt, voulez-vous qu'elle coupe maintenant une tête ? ».

C'est alors que M. Rein lui répond sans hésiter : « Si c'était la vôtre, cela me ferait plaisir ! »

Cette réponse appelle plusieurs réflexions de la part de notre syndicat et de tous les travailleurs martiniquais conscients.

1) M. Rein, en exploitant des ouvriers martiniquais, non seulement souhaite, mais se réjouirait de la mort de l'un d'eux. D'ailleurs, il n'hésite pas à risquer la vie d'un ouvrier grutier et d'automobilistes circulant sur l'autoroute. D'autre part il est déjà responsable de l'amputation d'un doigt qu'a subie un ouvrier.

2) M. Rein exprime le désir (et de façon particulièrement crue et directe : couper la tête !) que soit tué un ouvrier responsable syndical dont la tâche consiste à défendre ses camarades de travail contre l'exploitation que leur fait subir ce patron. M. Rein voudrait donc que les ouvriers qui s'opposent à lui soient tués. N'oublions pas que dans les grèves qui ont opposé M. Rein à ses ouvriers dans le passé, il a chaque fois fait intervenir les gendarmes et les forces armées contre eux. C'est grâce au sang-froid des ouvriers s'il n'y a pas eu de morts jusqu'à présent. Mais une telle éventualité n'est pas à écarter. M. Rein vient d'annoncer que cette éventualité « lui ferait plaisir ».

3) M. Rein exprime la joie qu'il aurait à voir disparaître un ouvrier martiniquais, anti-colonialiste connu puisque militant de Combat

Ouvrier, qui lutte contre la situation coloniale que connaît son pays. Alors que M. Rein qui se trouve du côté de la petite minorité blanche qui commande en Martinique sur une population noire, se réjouirait qu'on « coupe la tête » des Martiniquais qui n'acceptent pas une telle situation.

Cela en dit long sur les sentiments que peut éprouver M. Rein vis-à-vis de la population martiniquaise en général et des militants anti-colonialistes en particulier.

Il faut rappeler à cette occasion que M. Rein a été dénoncé dans le passé par l'ensemble de ses ouvriers comme un raciste, ce qui a été attesté par de nombreux faits et notamment par une provocation montée par lui et par M. Rouillon (chef d'atelier lui aussi métropolitain) à l'encontre de M. Magit en février 1980, provocation qui avait entraîné une protestation et une grève de tous les ouvriers de la Métallurgie et suscité l'indignation de la population martiniquaise.

Au regard de tous ces faits, M. Magit se sent donc désormais menacé dans l'entreprise où il travaille sous les ordres d'un patron qui souhaite et se réjouirait de sa mort. Il estime que les paroles prononcées par M. Rein constituent une véritable provocation à son égard. Il met en garde les ouvriers et toute la population martiniquaise contre les intentions que pourrait manifester M. Rein à son égard, et les invite à traiter ce monsieur de la manière qu'il mérite. Il tient à alerter l'opinion publique sur les dangers qu'il risque désormais d'encourir en tant que représentant et défenseur de ses camarades de travail, en tant que militant anti-colonialiste, et en tant qu'ouvrier martiniquais.

Fort-de-France, le 4 octobre 1980  
Le Bureau du Syndicat de la Métallurgie CGTM

## ECHOS DES ENTREPRISES

### SIG : TAVERNIER LE BIENFAITEUR...

La semaine dernière Tavernier semblait être à l'honneur sur les ondes de FR3. Il a parlé des « Mal entendants » au profit desquels on vient de créer une école et une association dont il est un des responsables. Tavernier veut se donner une image de bienfaiteur social, à l'extérieur de la SIG évidemment. Mais, en tous cas, s'il y a un mal-entendant, c'est bien lui qui reste sourd à toutes nos revendications.

### SIG LE CULOT DE LA DIRECTION

Il y a une dizaine de jours, plusieurs d'entre nous ont reçu une lettre de la direction de Grand-Camp pour nous rappeler à l'ordre sur le travail. La direction nous reproche bien des choses : de négliger notre travail, de s'asseoir dans nos vestiaires pour bavarder alors que les locataires paraît-il se plaindraient du mauvais entretien, etc.

La direction de la SIG a bien du toupet, elle qui néglige tant les conditions d'hygiène et de sécurité, elle qui nous accorde un matériel si restreint pour travailler et qui laisse les tuyauteries se boucher.

Elle ferait mieux de commencer à rectifier son attitude et son je-m'en-fichisme au lieu de

s'en prendre à nous ! Mais peut-être qu'à défaut de matériel d'entretien elle a un surplus de papier à gaspiller en notes de service inutiles...

### POINTE-A-PITRE NOUVELLES GALERIES HALTE AU MÉPRIS POUR LE PERSONNEL !

Selon le règlement intérieur, la direction a le droit de nous faire fouiller, et même corporellement, à la sortie du magasin. Serions nous donc tous soupçonnés d'être des voleurs en puissance ?

Nous refusons le droit à la fouille qui est un véritable mépris à l'égard des travailleurs.

### POINTE-A-PITRE NOUVELLES GALERIES : NON AU QUART D'HEURE DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE QUOTIDIEN

Aux Nouvelles Galeries, la direction fait fermer les portes du super-marché à 20H. Aussi nous devons rester aux caisses jusqu'à 20H 15 pour enregistrer les achats des derniers clients.

Nous protestons contre ce quart d'heure de

travail supplémentaire non payé que l'on nous impose et demandons la fermeture des portes à 19H 50 au lieu de 20H.

### GADELOUPE DANS TOUS LES GRANDS MAGASINS LES PATRONS REFUSENT TOUTE EMBAUCHE

Durant les vacances, dans les grands magasins, les patrons ont embauché quelques « saisonniers » pour faire les remplacements.

D'habitude, ce sont les mêmes employés qui remplacent à tour de rôle ceux d'entre nous qui partent en congé de mai à octobre. Après cette période, ils viennent renforcer les équipes au « réassort » à la papeterie pour la rentrée scolaire, puis aux jouets pendant la période des fêtes. En fin de compte, certains d'entre eux restaient employés dans le magasin.

Cette année, pour bien montrer son intention de ne pas embaucher, la direction des grands magasins, en particulier dans les Prisunic et à Unimag, a fait signer aux saisonniers des contrats de 1 à 2 mois maximum.

Cette nouvelle politique d'emploi permet aux patrons d'avoir, quand ils le veulent, un volet d'employés dont ils peuvent se débarrasser tout aussi rapidement.

# « NOUS SOMMES ENDEMOCRATIE » DIT LE PREFET... MAIS NOUS N'AVONS PAS INTÉRÊT À LE CROIRE !

« Je crois qu'on ne dira jamais assez que nous ne sommes pas ici dans une quelconque démocratie populaire, ou dans un quelconque royaume des Ayatollahs, où n'importe qui peut agir suivant des inspirations qui ne sont pas les nôtres... Nous sommes en démocratie, et dans une démocratie, on ne met pas les gens en prison sur des simples soupçons. C'est peut-être une faiblesse, mais c'est une faiblesse à laquelle nous sommes attachés ».

Voilà ce que déclarait le préfet Guy Maillard à propos des enquêtes et des recherches menées à la suite des attentats du GLA, déclarations faites dans sa conférence de presse de la semaine dernière.

Ces affirmations lancées avec le plus grand sérieux par le représentant de l'administration coloniale ne doivent pas faire illusion. Il n'y a absolument aucun crédit à leur accorder. De tels propos sortis de la bouche d'un préfet, instrument docile de la politique coloniale, ne peuvent que susciter la méfiance et une vigilance accrue parmi les travailleurs et la masse

de la population. Car ces propos sont destinés à nous abuser, à nous endormir.

Dans les colonies où nous sommes, il n'y a pas de démocratie. En ce moment même, au moment précis où le préfet affirme docement qu'« on ne met pas les gens en prison sur des simples soupçons », des militants guyanais sont en prison, justement sur « de simples soupçons », pour le seul délit d'avoir eu des opinions non conformes au pouvoir en place. Et de tels faits? il y en aura encore. Actuellement même tout un vaste réseau répressif se met en place, vient renforcer celui existant déjà.

Le mouvement anti-colonialiste et même les simples revendications démocratiques, se sont toujours heurtés à une répression brutale de l'impérialisme français dans ses colonies. Aux Antilles même, l'histoire de la présence française est jalonnée de morts et de répressions sauvages.

Alors, qu'on ne vienne pas nous parler de « démocratie » ! Chaque fois que l'impérialisme

français s'est livré au meurtre et à l'assassinat dans ses colonies, il l'a fait au nom de la « démocratie », de la « liberté » et autres grands principes que ses représentants patentés sont chargés de déverser à flots sur les populations colonisées.

La « démocratie » à laquelle monsieur Maillard et ses patrons, se prétendent « attachés », elle se révèle aux Antillais, comme hier aux Algériens, sous la forme de chiens policiers, d'engins blindés, d'hommes armés. Elle se présente sous l'aspect d'un quadrillage systématique de la population par les gendarmes, les casernes de l'armée présentes partout, les avions militaires bourrés de parachutistes prêts à décoller de France ou d'ailleurs pour intervenir ici comme ils l'ont fait à Kolwezi, les navires de guerre croisant au large de la Martinique et de la Guadeloupe et nous tenant sous leur surveillance étroite.

Le colonialisme français a pris depuis longtemps ses dispositions pour réprimer aux Antilles tous ceux qui n'acceptent pas d'être

soumis et humiliés par son système.

Le langage du préfet est destiné à masquer les choses, à camoufler derrière des mots vides de sens la répression qui se prépare pour demain. A ce moment-là, le préfet qui nous amuse aujourd'hui avec des discours sur la « démocratie » aura disparu derrière les képis ou les bérêts des militaires et des parachutistes.

Alors, ne croyons pas ces fables ! Le pouvoir colonial veut nous distraire, veut endormir notre méfiance pour nous prendre par surprise demain et nous trouver désarmés lorsque sa répression s'abattra sur nous !

Le préfet Maillard est payé pour nous tenir ces discours lénifiants et sucrés sur la démocratie. Il joue actuellement son rôle d'endormeur du peuple. Mais si nous nous laissons endormir aujourd'hui, nous risquons de le payer très cher demain. Et la meilleure preuve de vigilance, c'est aujourd'hui de dénoncer tous les actes de répression.

## MARTINIQUE : ENCORE UN PROCÈS COLONIAL ! PULVAR « JUGÉ » POUR AVOIR RÉPONDU À LA PROVOCATION D'UN BÉKÉ.

C'est le vendredi 3 octobre que s'est déroulé le procès de Marc Pulvar, responsable de l'organisation anti-colonialiste « La parole au Peuple ». Les faits remontent à la journée du 22 mai de cette année.

Ce jour-là, de nombreuses organisations anticolonialistes (partis et syndicats) avaient lancé un appel à la grève générale : il s'agissait de faire du 22 mai, jour de libération des esclaves, une journée de lutte anticolonialiste. De nombreuses actions avaient été organisées : rassemblement, défilés, prises de parole etc. La « Parole au Peuple », avec d'autres syndicats, avait organisé un comité « Respé pou 22 Mé », lequel comité demandait à l'avance aux chefs d'entreprise de fermer ce jour-là afin de commémorer cette date. Et environ 200 personnes défilèrent dans les rues de Fort-de-France avec le M.I.M. De

nombreuses boutiques encore ouvertes fermèrent à l'approche des manifestants, les travailleurs pour la plupart quittant leur entreprise spontanément.

Mais au garage Despointes, les manifestants trouvent directement en face d'eux le patron, le riche Huygues-Despointes, qui prétend interdire aux ouvriers de quitter leur travail. Aux explications des manifestants sur la nécessité de commémorer ce jour-là, Despointes répond : « Je n'en ai rien à foutre ! »

De telles paroles sont une véritable provocation venant de la part d'un descendant de ces esclavagistes qui ont exploité, maltraité, pillé et assassiné des dizaines et des dizaines de milliers d'esclaves pendant les deux premiers siècles de la colonisation aux Antilles. C'est en plus une manifestation du mépris du possédant, du capitaliste envers la populaion

de ce pays dont les arrières grands-parents sont libérés en luttant contre les arrières grands-parents d'un Despointes.

Ces déclarations provoquèrent la colère de Pulvar qui riposta avec le porte-voix qu'il tenait en mains, ce qui occasionna à Despointes quatre jours d'incapacité de travail. Pulvar a d'ailleurs lui-même revendiqué ce geste.

Le vendredi 3 octobre, il y eut plus d'une centaine de personnes des partis et organisations de gauche venus apporter leur soutien à Pulvar, en dépit d'une mobilisation policière mettant en œuvre plusieurs dizaines de flics et de gardes-mobiles.

Le jugement a été mis en délibéré et ne sera rendu que vendredi 10.

J. BRUEL

## IL FAUT BRISER LE SILENCE SUR TOUS LES FAITS DE RÉPRESSION !

Depuis les derniers attentats de la Marina et de l'Aérodrome, les perquisitions, les fouilles, les barrages routiers se multiplient. Sous une apparence générale de calme, les actes d'intimidation n'en demeurent pas moins constants et froidement calculés.

Plusieurs perquisitions ont eu lieu au domicile de certains militants ou ex-militants anticolonialistes ; des interpellations, des interrogatoires se succèdent. Le pouvoir colonial, par l'intermédiaire de sa police et des agents de la DST crée partout un climat de suspicion et organise la surveillance systématique de toutes les organisations politiques anticolonialistes et de bon nombre de leurs militants.

Face à une telle situation, malheureusement, les personnes inquiétées ne disent rien, et c'est par hasard que bien souvent, l'on

apprend que telle ou telle personne a été interpellée ou a subi un interrogatoire. Les organisations politiques ou syndicales elles aussi se taisent.

Or, bien au contraire, il faudrait que chaque cas de répression, chaque cas de perquisition, de fouille, d'interpellation soit dénoncé publiquement. Il faudrait que les différentes organisations syndicales ou politiques dont les militants sont frappés par la répression (et même quand il ne s'agit pas de leurs militants) portent à la connaissance de la population tous les faits de répression.

A cet effet, il serait aussi nécessaire de renforcer l'unité d'action entre les différentes organisations anticolonialistes.

Garder le silence, laisser les gendarmes, la police, les services secrets agir sans riposter aboutit en définitive à soutenir l'administra-

tion coloniale qui cherche précisément à réprimer tranquillement sans que cela fasse trop de bruit.

L'administration coloniale tente d'habituer la population aux barrages routiers, aux fouilles systématiques des voitures et aux perquisitions. L'accepter sans rien dire serait baisser la tête face aux colonialistes qui nous gouvernent, ce serait faire fi de notre dignité.

Quel que soit ce que l'on peut penser du GLA et de ses méthodes, aucun cas de répression relatif aux attentats revendiqués par cette organisation ne doit être passé sous silence. Car si l'on sait où commence la répression, on ne sait pas où elle peut s'arrêter.

P.J.C.

## LA GRÈVE GÉNÉRALE D'UNE HEURE : UN SUCCÈS DES TRAVAILLEURS POLONAIS.

La grève d'une heure lancée le vendredi 3 octobre à l'échelle de toute la Pologne a connu un franc succès. Dans la région de Gdansk, point chaud des grèves du mois d'août, elle était effective à cent pour cent. Mais dans tout le reste du pays, l'activité économique a été largement suspendue. Pendant une heure, de midi à 13 H, tout s'est arrêté : ce sont les sirènes des usines actionnées par les ouvriers qui ont marqué le début et la fin de la grève.

Les nouveaux syndicats libres - regroupés sous le nom symbolique de « Solidarité » - ont appelé à cette grève pour mettre en garde le gouvernement et le sommer de satisfaire les revendications qu'il s'était engagé à accorder dans un délai d'un mois, à la suite de la grande grève d'août. Ces revendications portaient sur une augmentation générale des salaires (environ 100 F) et sur l'accès des nouveaux syndicats aux mass-médias. Le délai d'un mois ayant été passé, et le gouvernement n'ayant encore rien mis en œuvre, la grève d'une heure a été déclenchée. Si aucune décision n'intervient dans l'intervalle, les dirigeants syndicaux ont annoncé qu'une nouvelle grève - de 24 heures cette fois - aurait lieu le 20 octobre.

Mais plus que de l'exigence des revendications, cette grève d'une heure a été le signe

de l'organisation et de la force de la classe ouvrière polonaise toute entière. Car elle a touché tous les secteurs de la classe ouvrière, toutes les entreprises, même celles qui n'avaient pas participé aux grèves du mois d'août, et dans tous les coins du pays, même les plus reculés. Des millions et des millions de travailleurs, tous ensemble, ont arrêté le travail, et ont lancé un avertissement au gouvernement. Ils ont pu mesurer leur force, leur unité, et le pouvoir qu'ils représentaient face au gouvernement. Lech Walesa, leur principal représentant, a résumé le résultat de la grève en disant : « Nous avons montré que nous existons et que nous ne nous laissons pas faire ».

Et cette existence, c'est aussi celle des syndicats libres qui ont fleuri dans tout le pays et dans lesquels les travailleurs affluent en masse, désertant de façon spectaculaire les syndicats officiels. Ces derniers n'ont quasiment plus d'existence que leurs noms, si bien que certains essaient même de se donner l'appellation de « libres » ! Mais les travailleurs ne s'y laissent pas prendre et continuent à créer leurs propres syndicats qui s'affilient au mouvement « Solidarité ».

Devant le succès de la grève et la démonstration de force qu'elle représentait, le gouvernement polonais a dû reculer et faire des

concessions. Le parti au pouvoir, le POUP, a réuni son comité central et promis aux nouveaux syndicats « une réalisation complète et élargie » des accords signés après les grèves d'août. Pour donner un semblant de satisfaction au mécontentement de la classe ouvrière, il a même désigné quelques boucs émissaires sur lesquels il a fait porter la responsabilité de l'aggravation de la situation économique et sociale, en choisissant notamment ceux qui étaient au sein de l'équipe dirigeante précédente de Gierk. Quelques « têtes » sont tombées.

Bien sûr cela ne signifie pas que le gouvernement polonais va satisfaire toutes les revendications ouvrières et respecter les accords qu'il a lui-même signés. Mais pour le moment c'est la classe ouvrière qui est en position de force et qui le contraint à reculer lorsqu'il se sent trop acculé sur tel ou tel point particulier. Cela ne signifie pas bien entendu qu'il ne cherchera pas à reprendre demain ce qu'il doit concéder aujourd'hui.

Mais aujourd'hui la classe ouvrière se regroupe dans ses propres syndicats et sa mobilisation générale du vendredi 3 octobre a montré qu'elle n'entend pas se laisser arracher ce qu'elle a conquis de haute lutte.

## MOBILISONS-

## NOUS CONTRE

## LE PROCÈS DES

## 8 DE TRINITÉ !

Le procès des inculpés de Trinité aura lieu le vendredi 24 octobre, après un premier renvoi.

Les faits remontent au début de l'année 1979, il y a donc un an et demi. Les élèves soutenus par une partie des professeurs s'étaient révoltés contre l'attitude raciste de deux professeurs blancs. Il y avait eu plusieurs grèves pendant le second trimestre, et l'administration avait décidé la fermeture du lycée avec réinscription, dans le but d'exclure plusieurs dizaines d'élèves qualifiés de « meneurs » ;

C'est ce complot que firent échouer les élèves, les professeurs et les parents d'élèves en envahissant à une soixantaine les locaux administratifs de la Cité scolaire de Trinité. Ils obtinrent finalement gain de cause en obligeant le rectorat à réouvrir le lycée sans réinscriptions.

Un an et demi après, l'administration veut se venger. Sur la soixantaine de personnes qui avaient occupé le Centre administratif, elle a choisi huit otages qu'elle veut faire condamner, quatre élèves, deux professeurs et un parent.

Le chef d'inculpation lui-même est grave : vol de documents administratifs. Si le chef d'inculpation était retenu, cela permettrait à l'administration de licencier les professeurs inculpés, car cela serait considéré comme une peine infamante !

Il faut faire reculer l'administration coloniale et sa justice. Des actions sont prévues au cours du mois, en solidarité avec les inculpés. Pour notre part, à « Combat ouvrier », nous sommes prêts à participer à toutes ces actions avec toutes les organisations qui le désirent.

### COMBAT OUVRIER

Responsable de publication :

G. BEAUJOUR

Adresser

toute correspondance :

EN GUADELOUPE

à Gérard BEAUJOUR

B.P. 214

97110 POINTE-A-PITRE

EN MARTINIQUE

B.P. 386

97204 FORT-DE-FRANCE

EN FRANCE écrire à :

Combat Ouvrier

B.P. 145

75023 PARIS CEDEX

Impression

CIF Pointe-à-Pitre

Commission paritaire

N° 51728